

EXTRAIT N° DEL2025_15

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Jean-Pierre GRILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Jonathan DROY (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Rabah DRISSI (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Myriam EL BAI), Florence QUILLET (a donné pouvoir à Christine NUNES-MANSO), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 22 et le nombre de votants 29.
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DU FSRIF 2024

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF),

Vu l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la dotation nette de 377 209 € attribuée à la Ville de Meulan-en-Yvelines au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France en 2024,

Considérant que le FSRIF a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) 2024 comme suit :

Structures ou Actions	Répartition du fonds
Participation au financement des équipements à destination des écoles (travaux dans les écoles, mobilier, matériels numériques...)	91 785,84 €
Promotion des activités sportives et culturelles (lecture publique, animations sportives, spectacles culturels, expositions, soutiens aux associations, mise à disposition de salles et de matériels, création de structures de loisirs...)	52 988,64 €
Financement lié à l'amélioration du cadre de vie	232 434,52 €
TOTAL	377 209,00 €

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 30 avril 2025

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le 05/05/2025
ID : 078-217804012-20250430-DEL2025_15-DE

